



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2021 A 20 H**

L'an deux mille vingt et un, le lundi 22 mars, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 15 mars 2021, s'est réuni à 20 heures en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 15

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mme Dylette THILL, Mr Gilles BERGES, Mr SAVEL Charles, Mr FAUVERGE René, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Virginie HUGOUVIEUX, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mme DEGOUY Eloïse, Mr Olivier MAVIEL, Mr Hervé CHASTAN, Mr Didier SIRVEN, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Yanick ABADIE

Absents excusés : Mr BES David

Procuration : Mr David BES à Mme Dylette THILL

Secrétaire de séance : Mme Dylette THILL

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE EAU ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2020 du SEA.

- Un excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2020 de : 77 866,64 €
- Un excédent de la section d'investissement au 31/12/2020 de : 47 257,66 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du Service Eau Assainissement.
- Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du SEA comme ci-dessus exposé.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2020 de la commune.

- Un excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2020 de : 512 968,61 €
  - Un déficit de la section d'investissement au 31/12/2020 de : - 66 116,85 €
  - Les restes à réaliser en dépense d'investissement au 31/12/2020 de : - 52 235,52 €
- Soit un excédent global de clôture du compte administratif 2020 de la commune à 394 616,24 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune.
- Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la commune comme ci-dessus exposé.

## **CREATION D'UN POSTE AU SERVICE ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Compte tenu du départ d'un agent à la retraite, Monsieur le Maire propose de créer un emploi au service administratif dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Intitulé du poste : employé polyvalent au service administratif

Durée du contrat : 12 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

Rémunération : SMIC horaire

Cette proposition est unanimement acceptée. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

## **OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Loi ALUR du 4 mars 2014 prévoit que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de PLU le deviendront automatiquement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il est demandé que les communes se positionnent en conseil municipal concernant le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Un droit d'opposition s'applique dans la mesure où au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose par délibération. Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU à la communauté de communes Drôme Sud Provence.

## **PASSATION D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) pour « Aménagement de la place Chantebise et traverse du village – RD571 »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision prise en date du 1<sup>er</sup> mars en vertu des délégations consenties par le conseil municipal. Après consultation des entreprises et analyse des offres reçues :

- Le groupement BRAJA/SOL/SORODI a été retenu pour lot 1 « REVETEMENT SOL HORS VOIRIE » pour un montant total de 129 993,30 € HT.
- L'entreprise LES JARDINS DE PROVENCE a été retenue pour le lot 2 « végétalisation » pour un montant total de 71 790,40 € HT pour le lot 2 Végétalisation,
- Le groupement BRAJA/SOL/SORODI a été retenu pour le lot 3 « VOIRIE » pour un montant total de 149 482,40 € HT,  
L'entreprise RICOU BATIMENT a été retenue pour le lot 4 « MACONNERIE » pour un montant total de 33 554,00 € HT.

Concernant le lot 5 « SERRURERIE », une nouvelle consultation est lancée jusqu'au 8 avril 2020. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 05

Le Maire,

Maryannick GARIN



Affiché le 25 mars 2021